

CDP des Ecoles Européennes.

Réponse à la demande de M. Le Secrétaire Général des Ecoles européennes, formulée lors du Comité de suivi des écoles européennes qui s'est tenu en Juin 2017.

Remarques préliminaires.

Les représentants des professeurs tiennent d'abord à faire savoir qu'ils sont conscients de la problématique de la surpopulation des écoles bruxelloises, et remercient le secrétariat général d'avoir esquissé des modèles de proposition.

Il nous semble cependant que, dans un esprit d'ouverture, la question de l'école de Berkendael et de la future Bruxelles V devraient être incluses dans l'étude d'impact. Ce point est ainsi essentiel pour les professeurs et leurs représentants.

Il n'est ainsi pas à exclure, selon les représentants des professeurs, de travailler sur d'autres options que celles évoquées. A titre d'exemple, nous proposons de travailler sur les hypothèses suivantes :

- faire de Berkendael et Bruxelles V des « feeding schools ».
- travailler à des réaménagements de sections...

Quoi qu'il en soit, suite à la demande formulée par M. le Secrétaire général lors de la réunion du groupe de suivi des écoles bruxelloises de juin 2017, les représentants du personnel (CDP) proposent que les points dont la liste figure dans ce document soient analysés lors de l'étude d'impact.

1°) Le climat scolaire

Quel impact sur le climat scolaire et donc les apprentissages auront chacune des propositions ? A titre d'exemple :

=> climat scolaire d'une école primaire de 2700 élèves ?

=> climat scolaire d'écoles secondaires inférieurs dont les effectifs seront supérieurs à 1000 élèves ?

=> quels sera l'impact sur les S1-2-3 la présence d'un nombre très important d'élèves de S4, S5, S6, S7 ?

2°) La sécurité

Quel sera l'impact sur la sécurité des propositions émises :

=> condition d'évacuation, durée de l'évacuation, notamment en cas d'incendie.

=> Les recommandations en termes de nombre maximum d'élèves sont-elles les mêmes quel que soit le type d'élèves (primaire, secondaire inférieur, secondaire supérieur) ? Dans le cas d'un accroissement important du nombre de jeunes élèves (primaire ou secondaire inférieur, selon les hypothèses), le nombre maximum d'élèves sera-t-il amené à évoluer ?

3°) Le choix des options

=> Dans quelle mesure le choix des options sera effectivement favorisé dans le cadre des hypothèses proposées ?

=> Quel est le taux de satisfaction actuel ?

4°) Mise en œuvre des horaires

=> Les horaires (emplois du temps), dans le cadre de grosses structures secondaires (grosse écoles secondaires inférieures, grosses écoles secondaires supérieures) pourront-ils être effectivement réalisés afin de prendre en compte le règlement des écoles européennes (groupes mêlant des élèves de sections différentes en arts, éducation sportive en S1-S2 par exemple), et afin de prendre en compte la taille des salles spécifiques (les laboratoires notamment) ?

=> Comment la pause-déjeuner (nombre de services de restauration...) s'organisera-t-elle dans le cas de chacune des propositions ?

5°) Egalité de traitement

=> Dans quelle mesure les élèves scolarisés dans une école proposant la totalité de l'enseignement secondaire bénéficieront-ils d'une formation préparant mieux au baccalauréat que les élèves scolarisés dans une école où les professeurs n'exerceront que dans le secondaire inférieur ?

=> Dans quelle mesure un déplacement important d'élèves d'une école secondaire (S1 – S3) à l'autre affectera-t-il l'identification de l'élève à l'école ? Quelle conséquence un tel changement aurait-il sur son bien-être à l'école, à une période cruciale de la scolarité – début des tests B ? N'y a-t-il pas le risque de créer deux catégories d'élèves ?

=> Quelle proposition, de ce point de vue, parmi celles évoquées par le Bureau Central, ou d'autres qui pourraient être mises à l'étude, est la plus adéquate ?

=> N'y a-t-il pas un risque de rupture d'égalité, dans le cadre d'une telle solution ? Si oui, comment le réduire, voire le supprimer ?

=> Dans le cadre d'écoles au format différent, comment garantir l'égalité de traitement des élèves ? Est-ce d'ailleurs possible ?

6°) Attractivité des écoles

=> des écoles de formats différents auront-elles la même attractivité pour les professeurs ?

=> Quelle sera l'attractivité d'une école secondaire pour un professeur potentiellement détachable, d'une école ne proposant qu'un enseignement dans le secondaire inférieur ?

=> quelle sera l'attractivité d'une très grosse école primaire (entre 2500 et 300 élèves) en termes de conditions de travail pour les professeurs du primaire ?

7°) Aménagement des écoles

=> Des aménagements (cour de récréation, laboratoires...) seront-ils nécessaires, selon les solutions proposées ?

=> Quel sera leur coût ?

=> La Belgique est-elle prête à les prendre en charge ?

8°) Transports scolaires et mobilité

=> Quel impact, en termes de mobilité, des diverses propositions ?

=> Quelle école est la mieux adaptée pour recevoir des élèves autonomes (S4-S5-S6-S7) en termes de transport ?

=> Quelles conséquences sur l'accès aux écoles de chacune des deux solutions ?

9°) Les services des enseignants

=> Quelles seront les conséquences des propositions sur les services des enseignants ? devront-ils être cheval sur plusieurs établissements ? A quelle hauteur ?

=> Quelles compensations, le cas échéant, pourraient-êtré envisagées ?

=> Dans le cadre d'une école secondaire inférieure, quelle sera la grille salariale prévue ? Les professeurs auront-ils la garantie de voir leur carrière protégée (même échelle de salaire), quel que soit le type d'école (secondaire inférieure, secondaire S1 à S7) dans laquelle ils enseignent ?

=> des licenciements de CDC sont-ils à envisager ? Dans quelle mesure ?

=> des professeurs détachés pourraient-ils être conduits à changer d'école en cours de contrat ?